

Directives réglant les performances exigées pour les concepts de sélection aux CE / CM

Les concepts de sélection aux Championnats d'Europe (CE) et Championnats du monde (CM) doivent être élaborés dans le respect des exigences suivantes :

Conditions de base

Pour pouvoir participer aux CE ou aux CM, les athlètes doivent signer les « Conditions de participation aux Championnats d'Europe et aux Championnats du monde (CE / CM) de Swiss Paralympic ».

Les concepts de sélection se fondent toujours sur les conditions de participation définies par l'IPC ou la fédération internationale.

Le retrait d'une nation qualifiée (place de quota) n'entraîne pas nécessairement une sélection par avancement.

Lorsque des CE ou des CM se déroulent en Suisse, les directives réglant les performances exigées peuvent être légèrement modifiées. Les éventuelles propositions d'adaptation émises par les entraîneurs nationaux sont débattues puis approuvées par la FAKO.

Sports d'équipes et sports collectifs

Remplir les conditions de qualification de l'IPC ou de la FI.

Pour les sports d'équipes et les sports collectifs, le concept de sélection doit spécifier les critères retenus pour définir la composition de l'équipe (y compris les remplaçants).

Sports individuels

Les Limites A doivent être fixées de façon à ce qu'on puisse escompter, de la part des sportifs qui les atteignent, une place dans le premier tiers du classement des CE / CM ou au moins dans le top 10. Les Limites B doivent correspondre à une place dans la première moitié du classement.

Le niveau de performance doit impérativement être confirmé pendant la saison des CE ou des CM. Les concepts de sélection doivent comprendre les critères y relatifs. La possibilité d'une préparation ciblée et d'une sélection précoce doit être examinée. Dans certains cas, par exemple lorsque les CE / CM se déroulent très tôt, une compétition internationale ayant lieu l'année précédant les CE / CM peut être prise en compte en tant que compétition de sélection, pour peu que le niveau des participants soit élevé et leur nombre important.

La confirmation du niveau de performance doit être réalisée pendant une période définie à l'avance. Les performances doivent être confirmées lors d'une compétition parmi 3 ou 4 au maximum. Il faut tenir compte de la courbe de forme physique individuelle spécifique à chaque discipline ainsi que du système de compétition actuel.

Si une compétition de sélection est annulée, la fédération concernée peut, en accord avec la FAKO, en désigner une autre, dans le cadre de laquelle la réussite de la performance exigée pourra être tentée. D'autre part, si le niveau des participants à une compétition de sélection est faible et leur nombre peu important, la FAKO peut annuler sa reconnaissance en tant que telle ou la pondérer différemment, après en avoir discuté avec la fédération concernée.

Il faut prévoir des dispositions d'exception à appliquer lorsqu'un athlète fortement susceptible de décrocher une médaille est victime d'une blessure. Les possibilités de sélection se présentant en pareil cas doivent être formulées précisément (Clause médicale, point 3.4 du modèle).

Un athlète peut être sélectionné pour des raisons tactiques.

Informations sur la demande de sélection :

Sur la demande de sélection qui doit être remise à SSFR / PluSport à l'issue de la période de sélection, les candidates et les candidats doivent être classés dans l'un des trois groupes suivants :

1. Athlètes susceptible de décrocher une médaille

Ces athlètes font régulièrement partie du top 3 et du top 8 lors des compétitions internationales. Ils prouvent qu'ils comptent parmi l'élite mondiale absolue. Ils ont donc reçu une aide précoce en fonction de leurs besoins, et bénéficient du plus grand soutien possible sur place. Ces athlètes peuvent également être sélectionnés à l'avance si cela s'avère judicieux.
Objectif : gagner une médaille

2. Athlètes susceptibles de décrocher une médaille à moyen terme

Ces athlètes sont susceptibles de décrocher une médaille à moyen terme. Ils doivent accumuler de l'expérience et tenter de battre leurs records personnels en se préparant le mieux possible.
Objectif : accumuler de l'expérience / se placer dans la première moitié du classement

3. Athlètes dont l'objectif est de participer

Ces athlètes n'ont que de faibles chances de se positionner dans la première moitié du classement lors des CE ou des CM. Lors de la compétition visée, ils doivent exploiter leur potentiel au maximum. S'il y a suffisamment de places de départ pour la Suisse dans leur discipline, ils peuvent être pris en compte.
Objectif : être des modèles et des ambassadeurs pour la société et particulièrement pour les personnes présentant un handicap

La répartition dans ces trois groupes aide la FAKO / Commission de sélection à prendre une décision concernant la sélection.

Les demandes de sélection doivent être déposées à l'aide du modèle uniforme de la FAKO.

Pour la Commission spéciale du sport (FAKO) : Luana Bergamin, Andreas Heiniger et Veronika Roos

Ittigen, le 1^{er} novembre 2016